



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 29 janvier 2025

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

20

L'an deux mille vingt-cinq, au mois de janvier, le vingt-neuvième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

1

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 23 janvier 2025, sous la présidence de **M. Marc JUNG, Maire.***

Nombre d'absents excusés et non représentés :

0

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Informations au Conseil municipal

2.1) Information au Conseil Municipal en matière de D.I.A.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante des décisions qu'il a été amené à prendre, du mois de juillet au mois de novembre 2023 inclus en vertu de l'article de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), conformément à l'article L2122-23 du même code.

2.2) Information au Conseil Municipal sur l'utilisation de la délégation accordée en vertu de l'article L2122-22 du CGCT – devis ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il a fait usage de la délégation accordée par le Conseil Municipal au 4° de la délibération du 25 mai 2020 pour signer le devis DC23/042455 d'ENEDIS pour un montant de 32 005,49 € TTC.

2.3) Information au Conseil Municipal sur l'utilisation de la délégation accordée en vertu de l'article L2122-22 du CGCT – contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il a fait usage de la délégation accordée par le Conseil Municipal au 4° de la délibération du 25 mai 2020 pour attribuer les marchés d'assurance suivants :

Lots	Attributaires	Cotisation annuelle HT
Lot n° 1 - Responsabilité civile	CIADE	3 334,00 €
Lot n° 2 - Protection fonctionnelle	SMACL	3 001,50 €
Lot n° 3- Protection juridique	CIADE	3 191,00 €
Lot n° 4- Flotte automobiles	AXA / Beyer Assurances	10 544,19 €
Lot n° 5- Dommages aux biens	CIADE	15 854,00 €
Lot n° 6 - Cyber-risques	WAKAM / Sarre et Moselle	990,78 €

2.4) Cession d'une licence IV à M. Franco FANCELLO

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la cession de la licence à Monsieur Franco FANCELLO au prix de 4 000 euros,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et des documents relatifs à ce dossier.

3) Affaires générales

3.1) Adhésion au CAUE

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer** au CAUE à compter du 1^{er} février 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3.2) Convention de mise à disposition d'un local entre la commune d'Issenheim et le collectif d'artistes L'Adresse pour l'exploitation de la résidence GAST

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'annuler** la délibération du Conseil Municipal n°D2022-026 validant la convention de mise à disposition d'un local entre la commune d'Issenheim et Monsieur Philippe SAMMACICCIA pour un atelier d'artistes et lieu d'exposition,
- **De valider** la nouvelle convention de mise à disposition gracieuse d'un local entre la commune d'Issenheim et le collectif « L'Adresse », composé de Mme Céline MORANT et MM. Matthieu STEIN, Gwénaél ADALBÉRON et M. Bernard JAHN,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée et toutes pièces afférentes à cette affaire.

3.3) Convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** le projet de convention annexé,
- **De valider** le tableau de répartition des compétences précisant les champs d'intervention entre la Commune et la CCRG,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la CCRG et la CeA.

4) Ressources humaines

4.1) Modification du tableau des effectifs

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De procéder** à la suppression de l'emploi permanent de Responsable des ressources humaines relevant du grade de rédacteur, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{ème}), compte tenu de la mise en disponibilité de l'intéressé,
- **De valider** le tableau des effectifs de la commune d'Issenheim modifié annexé.

5) Finances

5.1) Subvention exceptionnelle aux victimes du cyclone Chido à Mayotte

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De faire** un don de 5 000 € à la Protection Civile en faveur des victimes du cyclone Chido à Mayotte,
- **D'habiliter** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5.2) Participation financière à l'école de musique de la Région de Guebwiller saison 2024/25

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** la participation financière de la commune à l'École de musique de la Région de Guebwiller à hauteur de 1 600 euros pour la saison 2024/25,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la commune d'Issenheim et l'École de musique de la Région de Guebwiller telle que présentée en annexe.

5.3) Ouverture anticipée de crédits au titre du budget 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'ouvrir les crédits d'investissement** au titre de 2025 à concurrence du quart des crédits ouverts de la section d'investissement 2024, soit : 884 440,02 €.

5.4) Mise en place d'astreintes financières en cas d'infractions au Code de l'urbanisme

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer un barème relatif à la mise en œuvre d'astreintes prévues par le Code de l'urbanisme comme suit :

Infraction	Astreinte pour une personne morale	Astreinte pour une personne physique	Délai de mise en demeure avant astreinte
Non-conformité des travaux par rapport à une DP et travaux régularisables*	50€/jour	25€/jour	15 jours
Non-conformité des travaux par rapport à un permis et travaux régularisables*	75€/jour	50€/jour	1 mois
Absence de DP et travaux régularisables*	100€/jour	50€/jour	15 jours
Absence de permis et travaux régularisables*	150€/jour	75€/jour	1 mois
Absence de DP et travaux non régularisables**	200€/jour	100€/jour	15 jours
Absence de permis et travaux non régularisables**	400€/jour	400€/jour	1 mois
Non-respect des règles d'urbanisme en vigueur, y compris pour des travaux non soumis à autorisation	50€/jour	25€/jour	15 jours
Construction ou installations non autorisées sur le domaine public	200€/jour	100€/jour	15 jours

*Conformité possible aux règles d'urbanisme en vigueur

**Conformité non possible aux règles d'urbanisme en vigueur

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6) Urbanisme

6.1) Délivrance de la déclaration préalable 068 156 25 B0003

À l'unanimité des membres présents et représentés (MM. Marc JUNG et Gauthier JUNG sortis lors du vote), le Conseil Municipal décide :

- De désigner Béatrice FLACH pour signer tout document relatif à la déclaration préalable n° DP 068 156 25 B0003, y compris la décision correspondante.

6.2) Dénomination de voirie de la partie aménagée du chemin rural dit du Wolfgasse

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'orthographe Wolfwag du nom du chemin.

6.3) Rétrocession des voiries des capucines 2

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De retirer la délibération D2024-070,

- De valider la rétrocession de la voirie ainsi que les réseaux du Lotissement « Les Capucines 2 »,

- De charger l'étude de Maître PIN et JOURDAIN, notaires à Sultz, de la rédaction de l'acte authentique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.

Établi à Issenheim, le 3 février 2025.

**Le Maire
Marc JUNG**

